

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2021

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 juin 2021, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	22 499
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	22 499

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	22 499
Autres	
Total	22 499

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	10 044
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Cautions délivrées par un établissement de crédit	12 455
Cautions délivrées par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	22 499

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	8 659	1 385	10 044
Cautions délivrées par un établissement de crédit	11 106	1 349	12 455
Total	19 765	2 734	22 499

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	26	836	55	2 169	81	3 005
2007	57	1 757	141	4 984	198	6 741
2008	65	2 005	185	6 228	251	8 233
2009	73	1 862	293	7 788	366	9 650
2010	98	2 163	564	12 417	663	14 580
2011	147	4 142	587	16 072	734	20 214
2012	250	6 421	428	11 447	678	17 868
2013	533	10 236	590	12 386	1 123	22 622
2014	889	15 756	575	10 580	1 464	26 336
2015	1 503	20 941	1 427	20 609	2 930	41 550
2016	1 447	16 585	1 728	19 472	3 175	36 057
2017	1 612	14 613	2 503	23 038	4 114	37 651
2018	1 230	11 142	1 465	12 372	2 695	23 514
2019	1 252	10 753	1 516	12 504	2 768	23 257
2020	814	6 736	380	3 524	1 194	10 260
2021	49	334	16	133	65	467
Total	10 044	126 282	12 455	175 723	22 499	302 005

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	1	1 708	5	4 673	7	6 381
1	18	2 548	57	7 733	75	10 281
2	46	3 451	121	8 197	167	11 648
3	84	4 824	212	9 409	296	14 233
4	144	6 436	405	12 834	548	19 270
5	159	5 620	426	11 231	585	16 851
6	190	5 182	502	11 082	692	16 264
7	263	5 817	559	10 336	822	16 153
8	327	6 144	664	10 607	991	16 751
9	400	6 526	763	10 973	1 163	17 499
10	366	5 649	697	9 353	1 063	15 002
11	448	6 247	851	10 153	1 299	16 400
12	427	5 556	672	7 615	1 099	13 171
13	514	6 200	725	7 733	1 238	13 933
14	604	6 553	689	6 876	1 292	13 429
15	532	5 437	625	5 765	1 157	11 202
16	610	5 542	816	6 411	1 426	11 953
17	557	4 961	597	4 539	1 154	9 500
18	608	5 320	636	4 695	1 243	10 015
19	656	5 446	355	2 698	1 010	8 144
20	576	4 547	339	2 447	915	6 994
21	834	5 783	586	3 628	1 420	9 411
22	543	3 570	418	2 470	961	6 040
23	638	4 136	589	3 385	1 226	7 521
24	444	2 749	134	800	579	3 549
25	56	327	15	80	71	407
26	0	3	-	-	0	3
27	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	10 044	126 282	12 455	175 723	22 499	302 005

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 29 juillet 2020) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 8 juin 2021). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 0,39 millions d'euros au 30 juin 2021.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2021, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en M EUR	Catégorie
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10.9	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10.9	HTC
	Total	21.8	

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 30 juin 2021 est de 22,7 millions d'euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 22,5 millions d'euros montant repris en tant que valeurs de remplacement. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 30,3 millions d'euros au 30 juin 2021.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le second trimestre 2021 est 7.47%.

VI – Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH.

Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

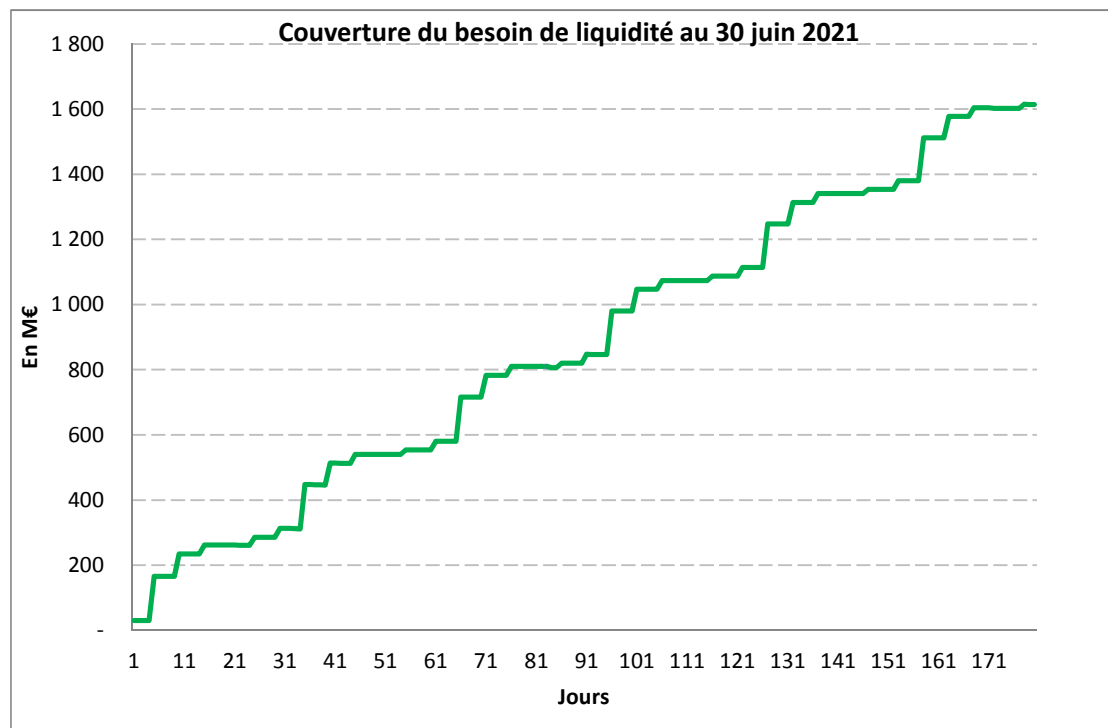
- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale (non rémunéré) et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France (rémunéré à taux négatif) ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés d'actifs et de passifs à taux fixe, à l'exception près du compte Banque de France qui représente un encours non significatif, il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 juin 2021, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 29 juillet 2021

Stéphane MAGNAN
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH